

CHAMPIONNAT DE FRANCE DRIFT

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard Drift

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise le Championnat de France de Drift.

1.1. REGLEMENTATION

La réglementation sportive sera celle du règlement standard.

Les voitures admises seront celles de la réglementation technique du Drift.

Les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) du Drift sont applicables.

1.2. CALENDRIER

Le Championnat de France de drift se déroulera sur les compétitions suivantes ¹:

1	03-04 avril 2021	Corsica	ELITE/PRO/LOISIR	Asa Corse Tour de Corse
1	01-02 mai 2021	Nogaro	ELITE/PRO/LOISIR	Asa Armagnac Bigorre
<u>1-2</u>	<u>27-29 août 2021</u>	Croix en Ternois	ELITE/PRO/LOISIR	Asa Circuit de Croix
<u>3-4</u>	10-12 septembre 2021	Calmont	ELITE/PRO	Asa Midi-Toulouse
<u>5-6</u>	16-17 octobre 2021	Bordeaux - Mérignac	ELITE/PRO/LOISIR	Asa Circuit de Mérignac

LA FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

¹ Mise à jour du 21 mai 2021 (cellule calendrier FFSA)

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Pour chaque compétition, les points seront attribués de la façon suivante et selon le classement des qualifications et de la course pour les pilotes en catégorie PRO et ELITE.

Classement	Qualifications	Battles
1	60	200
2	45	180
3	35	160
4	29	140
5	28	100
6	27	100
7	26	100
8	25	100
9	24	60
10	23	60
11	22	60
12	21	60
13	20	60
14	19	60
15	18	60
16	17	60
17	16	40
18	15	40
19	14	40
20	13	40
21	12	40
22	11	40
23	10	40
24	9	40
25	8	40
26	7	40
27	6	40
28	5	40
29	4	40
30	3	40
31	2	40
32	1	40
Pilotes engagés	10	

Pour chaque compétition, les points seront attribués de la façon suivante et selon le classement des qualifications de la catégorielle LOISIR

Classement	Points attribués	Classement	Points attribués
1	100	14	30
2	90	15	25
3	85	16	20
4	80	17	19
5	75	18	18
6	70	19	17
7	65	20	16
8	60	21	15
9	55	22	14
10	50	23	13
11	45	24	12
12	40	25	11
13	35	Pilotes classés au-delà du 25 ^{ème} ou engagés mais non classés	

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Les points obtenus en tenant compte du classement et des coefficients lors des compétitions retenues pour le Championnat seront additionnés. Le vainqueur sera le pilote qui aura obtenu le plus de points au cours de la saison.

Tous les résultats comptent.

Les éventuels ex-æquo seront départagés conformément à l'article III paragraphe A des Prescriptions Générales de la FFSA.

Un concurrent ne peut cumuler les points obtenus en catégorie LOISIR et en Championnat de France Pro-Elite.

Le vainqueur de la catégorie PRO/ELITE sera proclamé CHAMPION DE FRANCE DE DRIFT ou CHAMPIONNE DE FRANCE DE DRIFT (minimum 6 pilotes classées) ou EQUIPE CHAMPIONNE DE FRANCE DE DRIFT et sera distingué lors de la remise des prix de la FFSA.

Le vainqueur de la catégorie LOISIR sera proclamé CHAMPION DE FRANCE DE DRIFT LOISIR ou CHAMPIONNE DE FRANCE DE DRIFT LOISIR (minimum 6 pilotes classées) et sera distingué lors de la remise des prix de la FFSA.

ARTICLE 10. PRIX

Il sera distribué au minimum des coupes et des récompenses selon le classement du Championnat de France